

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

<u>Pouvoirs :</u>	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

<u>Suppléants :</u>	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

REÇU

le 14 MARS 2014

RAPPORT N° 140304-11-CUL

SOUS PRÉFECTURE  
OLORON DU MARIÉ

### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE(PAH) – APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS COLLECTIVES 2014

M. GAILLAT précise que le comité de pilotage du PAH s'est réuni le 24 janvier dernier pour arrêter le programme d'actions collectives 2014 du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises.

Les actions retenues s'articulent autour de 4 axes : **organisation, communication, animations et actions pédagogiques**. Les thèmes de travail (cadre de vie et pastoralisme) proposés par le Conseil Scientifique pour 2013 et 2014 servent de fil conducteur aux actions proposées.

Il s'agit de la deuxième année de mise en œuvre de la convention décennale passée avec le Ministère de la Culture destinée notamment à fédérer des acteurs du territoire et à faire connaître le Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises : il s'agit d'organiser, de faire savoir, et d'animer.

1 - Organiser, cela signifie :

- La participation et l'organisation d'actions nationales liées au label : séminaires, colloques... (2 000€ TTC)
- Un plan de formation et de sensibilisation à destination des associations, sites et professionnels de la Culture et du Tourisme autour des thèmes de travail proposés par le Conseil Scientifique (1 000€ TTC)
- La poursuite de la mise en réseau d'équipements à caractère muséographique du territoire : conception et réalisation d'un outil commun de communication (1 000€ TTC)

## 2 – Faire-savoir, c'est :

- De la signalétique avec la conception et la réalisation de panneaux visant à indiquer les entrées du territoire : ajustement de l'enveloppe suite au choix du prestataire (10 000€ TTC)
- La conception et la réalisation de documents : programmes périodiques, affiches... qui servent à faire connaître le label (2 000€ TTC)
- Un site Internet : création d'un site dédié présentant le label, le CIAP et le réseau (15 000€TTC)

## 3 - Animer, c'est :

- Promouvoir des parcours et des découvertes : poursuite de la programmation de parcours et rencontres gratuits dans les communes afin de sensibiliser les habitants au patrimoine et à leur cadre de vie (2 000€ TTC)
- Développer et mettre en œuvre le projet éducatif du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises : Opération Eté des 6-12 ans, intervention dans le temps scolaire (10 000€ TTC)
- Enrichir le projet de coopération Leader avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et l'Écomusée de Marquèze : seconde phase d'actions de valorisation du pastoralisme sur les deux territoires (10 000€ TTC)
- Alimenter le projet de partenariat avec le Parc National des Pyrénées pour la co-conception et co-réalisation d'animations et pour la formation des agents du Parc (0€ TTC)

Ces actions collectives s'inscrivent dans le cadre d'une contractualisation culturelle, mais le volet Tourisme est également pris en compte en relation avec les divers Offices de Tourisme du pôle touristique pyrénéen. Ainsi, la signalétique d'entrée du territoire, la formation des professionnels du guidage et la conception du programme d'activités sont des projets concernant les deux domaines.

En outre, les différents supports produits par le Pays d'art et d'histoire sont diffusés et relayés par les Offices de Tourisme, et les supports édités dans le cadre de l'axe transversal du pôle touristique mentionnent le label.

Le montant global de l'ensemble de ces actions est estimé à 53 000 €, avec un reliquat à charge des Communautés de Communes qui ne devrait pas dépasser 20 000 € et dont la répartition est basée sur les chiffres de recensement de la population en 2011, à savoir :

- Communauté de communes de la Vallée d'Aspe 6.433%
- Communauté de communes de la Vallée d'e Barétous 7.579%
- Communauté de communes de la Vallée de Josbaig 3.840%
- Communauté de communes de la Vallée d'Ossau 23.681%

REQU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON ST MARIE

La part de la CCPO devrait quand à elle s'élever à 11 700 € environ.

La participation de l'Etat est de 20 000€. Les actions ne seront lancées qu'une fois les plans de financement arrêtés. Des priorités pourront être définies si les financements prévisionnels n'étaient pas confirmés.

Par ailleurs, la CCPO assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre des actions à partir de conventions de mandat qui seront passées avec chaque communauté de communes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2014.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le programme d'actions collectives tel que ci-dessus développée
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées possible auprès des partenaires institutionnels
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les EPCI
- **ENGAGE** les actions, éventuellement après consultation, et **REGLE** les dépenses inscrites au budget primitif 2014.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures



Affiché le 14.03.14



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup> MARIE